



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPEPS),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant Madame Carole SEVE, inspectrice générale de l'éducation nationale, présidente du jury du concours externe du CAPEPS et du CAFEP-CAPEPS ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 27 février 2023 nommant le jury du concours externe du CAPEPS et du CAFEP-CAPEPS à la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

### **Examinatrices spécialisées**

Mme Nadege CASTELAIN  
Personnel de direction

Mme Marie-Claude FANTHOU  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Claire JARDIN-MALASSINET  
Professeure agrégée

Mme Valerie KROES  
Personnel de direction

Mme Anne MENVIELLE  
Professeure d'EPS

Académie de VERSAILLES

Académie de LIMOGES

Académie d'ORLEANS-TOURS

Académie de MONTPELLIER

Académie de LIMOGES

## Examineurs spécialisés

M. Pascal BERNADET  
Professeur agrégé

M. Pierre LIMOGES  
Personnel de direction

M. Lionel MARIN  
Personne à compétences particulières

M. Tom SCIANIMANICO  
Professeur agrégé

M. Marc SICARD  
Professeur d'EPS

Académie de BORDEAUX

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie d' AIX-MARSEILLE

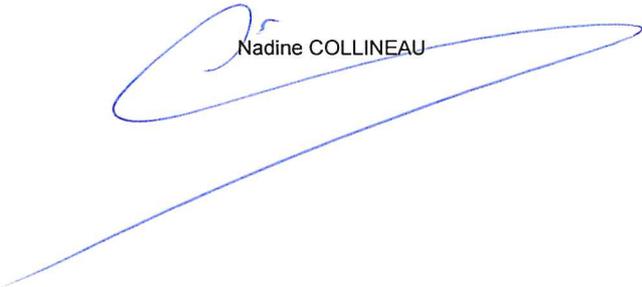
Académie de TOULOUSE

Académie de TOULOUSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 juin 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU